

Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline ou des silicates cristallins

Date de création : décret du 22 mai 1973 - Dernière mise à jour : 24 août 2008 (décret n° 2008-832 du 22 août 2008)
Tableau 22bis abrogé (décret du 22 août 2008)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A - Affections dues à l'inhalation de poussières de silice cristalline : quartz, cristobalite, tridymite</p> <p>A-1 - Silicose aiguë : pneumoconiose caractérisée par des lésions alvéolo-interstitielles bilatérales mises en évidence par des examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques (lipoprotéinose) lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires d'évolution rapide.</p> <p>A-2 - Silicose chronique : pneumoconiose caractérisée par des lésions interstitielles micronodulaires ou nodulaires bilatérales révélées par des examens radiographiques tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires.</p> <p>Complications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cardiaque : insuffisance ventriculaire droite caractérisée ; • Pleuro-pulmonaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ tuberculose et autre mycobactériose (<i>Mycobacterium xenopi</i> M <i>avium</i> intracellulaire, M. <i>Kansasii</i>) surajoutée et caractérisée ; ○ nécrose cavitaires aseptiques d'une masse pseudo-tumorale ; ○ aspergillose intracavitaire confirmée par la sérologie ; • Non spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ pneumothorax spontané ; ○ surinfection ou suppuration bactérienne bronchopulmonaire, subaiguë ou chronique. Manifestations pathologiques associées à des signes radiologiques ou des lésions de nature silicotique : • cancer bronchopulmonaire primitif ; • lésions pleuro-pneumoconiotiques à type rhumatoïde (syndrome de Caplan-Collinet). <p>A-3 - Maladies systémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sclérodémie systémique progressive ; • lupus érythémateux disséminé. <p>B - Affections dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant des silicates cristallins (kaolin, talc) :</p> <p>Pneumoconiose caractérisée par des lésions interstitielles bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent, que ces signes radiologiques ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires :</p> <p>B-1 - kaolinose ;</p> <p>B-2 - talcose.</p>	<p>6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 6 mois)</p> <p>40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)</p> <p>40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)</p> <p>40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)</p>	<p>Travaux exposant à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline ou des silicates cristallins, effectués dans une exploitation ou une entreprise relevant du régime agricole de protection sociale.</p>